

DEPARTEMENT DE LA
MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
FORBACH-BOULAY-MOSELLE



COMMUNE DE
STIRING WENDEL

PROCES-VERBAL

de la 20^{ème} séance du Conseil Municipal

du 14 avril 2023

(convocation du 05 avril 2023)

L'an deux mille vingt-trois, le 14 avril à 18 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en mairie de Stiring-Wendel sous la présidence de M. LUDWIG Yves, Maire.

Présent(e)s : M. LUDWIG Yves, Mme HAAG Elisabeth, M. ALLEMAND Alain, Mme SOTGIU Brigitte, M. BOUR Roger, Mme HOLTZER Danièle, Mme DAHLEM Nicole, Mme CINQUALBRE Mireille, Mme FRANK Jeannette, Mme MEYER Denise, Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève, M. DECKER Bernard, Mme MULLER Suzanne, M. LEININGER Grégoire, Mme MAILLARD Patricia, M. BURG Philippe, M. GANDER Olivier, M. MAI Gaston, Mme SPOHR TYRAKOWSKI Nadine, M. KIEFFER Denis, M. TYRAKOWSKI Gaston, Mme MANDEL Laetitia, M. PFEFFER Kévin (23)

Absent(e)s ayant donné procuration : M. STAUB Jean-Patrick à Mme CINQUALBRE Mireille, M. LE BLANC Yannick à M. BOUR Roger (sera présent à partir du point III.7), Mme DENNINGER Eugénie à Mme MAILLARD Patricia, M. HOULLE Christian à M. ALLEMAND Alain, M. RICCI Emmanuel à M. LEININGER Grégoire, Mme SCHAAF Anaïs à M. le Maire, Mme SCHÄFER Elaine à Mme HAAG Elisabeth, M. SAÏDI Ayoub à Mme MULLER Suzanne, Mme MARISON Josiane à M. MAI Gaston (9)

Absent : M. AZOUZ Abdenhour (1)

Assistaient en outre :

M. KORN Sébastien – Directeur Général des Services par intérim

Mme WAGNER Nathalie - Directrice Service Finances

M. BIARD Romain - Directeur du Service Technique

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement, conformément à l'article L 2121- 17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et à la presse et propose Mme MULLER Suzanne comme secrétaire de séance, élue à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DU CM DU 14 AVRIL 2023

I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2023

II. COMMUNICATIONS ET REMERCIEMENTS

III. FINANCES

1. Adoption du compte de gestion 2022 – budget principal
2. Adoption du compte administratif 2022 – budget principal
3. Affectation des résultats 2022 – budget principal
4. Modification des crédits de paiement et de l'autorisation de programme – Construction d'une salle polyvalente (AP2014133) – budget primitif 2023
5. Vote des taux des impôts directs locaux 2023
6. Vote des budgets primitifs 2023
 - a) Budget principal
 - b) Régie des Pompes Funèbres
7. Sortie de l'actif des biens de faible valeur – Exercice 2021
8. Versement d'une subvention à l'Harmonie Municipale
9. Garantie d'emprunt pour la SA VIVEST – Réhabilitation thermique de 7 logements square des Mineurs

IV. AFFAIRES SOCIALES

1. Demande de subvention pour ALYS (anciennement AFAD/ Association familiale d'aide à domicile de la Moselle à Ennery)

V. AFFAIRES SCOLAIRES

1. Versement d'une subvention « parcours culturel pour l'école du Vieux-Stiring – Rattrapage 2022.

VI. DIVERS

Toutes les délibérations publiées au présent procès-verbal ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant la date de leur transmission au Représentant de l'Etat et d'un affichage électronique sur le site de la commune.

I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2023

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 17 mars 2023 est adopté à l'unanimité des voix.

II. COMMUNICATIONS ET REMERCIEMENTS

Communication

Le salon de l'habitat « Mieux habiter chez soi », organisé par la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, a lieu le dimanche 23 avril 2023 à l'Espace des Anciennes Forges, dans les locaux et sur le parking.

III. FINANCES (DEL 2023_04_14_III1)

rapporteur : M. le Maire

1. Adoption du compte de gestion de l'exercice 2022 – Budget Principal

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par Mme DE SANTIS Joëlle, Chef du Service de Gestion Comptable (SGC) de la ville est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le Comptable du SGC de Saint-Avold a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du comptable du SGC,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE à l'unanimité des voix

- D'adopter le compte de gestion pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

III. FINANCES (DEL 2023_04_14_III2)

rapporteur : M. le Maire

2. Adoption du compte administratif de l'exercice 2022 – Budget principal

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 novembre 2022 approuvant la décision modificative n° 1 relative à cet exercice,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022,

Monsieur PFEFFER Kévin prend la parole en commençant par féliciter et remercier les agents de la commune pour le travail réalisé.

Pour résumer, il retient un point positif qui est le maintien des dépenses de fonctionnement malgré le contexte national difficile. Le point négatif concerne, comme déjà mentionné lors du dernier conseil municipal, le taux de réalisation des investissements prévus qui dépassent à peine les 10 %. Peu d'investissements sont réalisés chaque année alors que la commune en possède les moyens. Il faut être vigilant car les bons élèves comptables peuvent être pénalisés par l'Etat.

Monsieur le Maire confirme qu'il faut, du point de vue comptable, se tenir à certaines règles. Les recettes et dépenses doivent être en équilibre. Elles doivent prévoir toutes les actions et réalisations que l'on souhaite mettre en œuvre dans l'année budgétaire. Mais il faut savoir qu'il est souvent impossible de les concrétiser toutes dans les délais, notamment pour des raisons administratives et

techniques. Par ailleurs, il y a des projets qui s'étalent sur de nombreuses années comme celui de la salle polyvalente qui a commencé en 2014 et, à ce jour, des travaux sont encore à terminer. Autre contrainte, il faut attendre la notification des subventions que nous sollicitons avant de pouvoir démarrer des travaux, ce qui est, par exemple, le cas de la Coulée Verte et du boulo-drome. Nous avons eu les accords de subvention récemment. Les travaux prévus démarreront cette année. Monsieur le Maire remercie Monsieur PFEFFER pour ses commentaires.

Après avis de la commission des finances en date du 12 avril 2023,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Elisabeth HAAG, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE à l'unanimité des voix

– D'adopter le compte administratif de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés		4 802 518,93		9 234 504,29		14 037 023,22
Opérations de l'exercice	2 032 184,84	1 048 194,46	9 838 376,29	11 252 178,44	11 870 561,13	12 300 372,90
TOTAUX	2 032 184,84	5 850 713,39	9 838 376,29	20 486 682,73	11 870 561,13	26 337 396,12
Résultat de clôture		3 818 528,55		10 648 306,44		14 466 834,99
Reste à réaliser	1 632 890,21	0,00	195 063,70	0,00	1 827 953,91	0,00
TOTAUX CUMULES	1 632 890,21	3 818 528,55	195 063,70	10 648 306,44	1 827 953,91	14 466 834,99
RESULTATS DEFINITIFS		2 185 638,34		10 453 242,74		12 638 881,08

III. FINANCES (DEL 2023_04_14_III3)

rapporteur : Mme HAAG Elisabeth

3. Affectation des résultats 2022 – Budget principal

L'Assemblée délibérante vient d'approuver le compte administratif ainsi que le compte de gestion de Mme DE SANTIS Joëlle, pour l'exercice 2022 du Budget Principal de la commune.

Le compte administratif fait apparaître un résultat cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2022 de **10 648 306,44 €**.

Monsieur le Maire propose de l'affecter de la manière suivante sur le budget de l'exercice 2023 :

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2022	
FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	1 413 802,15
Résultat antérieur reporté (ligne 002)	9 234 504,29
Total résultat à affecter	10 648 306,44
INVESTISSEMENT	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement de l'exercice	983 990,38
Excédent de financement de l'exercice	
Résultat antérieur reporté (ligne 001)	4 802 518,93
Solde cumulé	3 818 528,55
AFFECTATION SUR L'EXERCICE 2023	
Affectation en réserves - R1068 en investissement	2 000 000,00
Report en fonctionnement - R002	8 648 306,44

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 12 avril 2023,

DECIDE à l'unanimité des voix

- D'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal 2022 comme précisé ci-dessus.

III. FINANCES (DEL 2023_04_14_III4)

rapporteur : Mme HAAG Elisabeth

4. Modification des Crédits de Paiement (AP/CP) et de l'Autorisation de Programme – CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE (AP2014133) – Budget Primitif 2023

EXERCICE 2014

Par délibération du 20 mars 2014, le Conseil Municipal a voté, pour les travaux relatifs à la construction d'une SALLE POLYVALENTE, une autorisation de programme (AP) et la répartition des crédits de paiement (CP).

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016 et suivants
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	100 700,00	2 480 800,00	2 748 500,00

A la clôture de l'exercice 2014, les réalisations 2014 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous :

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014	CP 2015	CP 2016
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	3 479,05	2 578 020,95	2 748 500,00

EXERCICE 2015

Par délibération en date du 20 mars 2015, le Conseil Municipal a voté la répartition des crédits de paiement suivants :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	3 479,05	680 000,00	2 300 000,00	2 346 520,95

A la clôture de l'exercice 2015, les réalisations 2015 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous :

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014	Réalisé 2015	CP 2016	CP 2017 et suivants
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	3 479,05	108 966,94	2 871 833,06	2 345 720,95

EXERCICE 2016

Par délibération en date du 18 mars 2016, la répartition des crédits de paiement a été définie comme suit :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017 et suivants
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	3 479,05	108 966,94	2 595 000,00	2 622 554,01

A la clôture de l'exercice 2016, les réalisations 2016 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous :

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014+2015	Réalisé 2016	CP 2017	CP 2018 et suivants

AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	112 445,99	254 972,05	4 962 581,96	0,00
----------------	-----------------------------------	--------------	------------	------------	--------------	------

EXERCICE 2017

Par délibération en date du 6 avril 2017, la réparation des crédits de paiement a été définie comme suit :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2017	CP 2017	CP 2018 et suivants
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	367 418,04	3 905 730,00	1 056 851,96

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP SUIVANTS
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 515 673,21	0,00	0,00	0,00	1 087 500,00	428 173,21

A la clôture de l'exercice 2017, les réalisations 2017 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2016	Réalisé 2017	CP 2018	CP 2019 et suivants
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	367 418,04	1 688 530,70	3 274 051,26	0,00

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2016	Réalisé 2017	CP 2018	CP 2018 et suivants
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 515 673,21	0,00	351 100,00	1 164 573,21	0,00

EXERCICE 2018

Par délibération en date du 6 avril 2018, le montant de l'AP a été modifié aussi bien en dépenses (+ 370 000,00 €) qu'en recettes (+ 38 117,40 €) et la réparation des crédits de paiement a été définie comme suit :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2018	CP 2018	CP suivants
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 700 000,00	2 055 948,74	3 644 051,26	0,00

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP SUIVANTS
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 515 673,21	0,00	0,00	0,00	1 087 500,00	428 173,21

A la clôture de l'exercice 2018, les réalisations 2018 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2017	Réalisé 2018	CP 2019
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 700 000,00	2 055 948,74	2 270 960,72	1 373 090,54

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2017	Réalisé 2018	CP 2019
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 553 790,61	351 100,00	674 789,34	527 901,27

EXERCICE 2019

Par délibération en date du 03 avril 2019, le montant de l'AP a été modifié aussi bien en dépenses (+ 300 000,00 €) qu'en recettes (+ 103 145,08 €) et la répartition des crédits de paiement a été définie comme suit :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2018	CP 2018	CP 2019
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	2 055 948,74	2 270 960,72	1 673 090,54

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2018	CP 2018	CP 2019
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	351 100,00	674 789,34	631 046,35

A la clôture de l'exercice 2019, les réalisations 2019 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2018	Réalisé 2019	CP 2020
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	4 326 909,46	1 069 406,01	603 684,53

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2018	Réalisé 2019	CP 2020
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 025 889,34	342 870,56	288 175,79

EXERCICE 2020

Par délibération en date du 28 février 2020, la répartition des crédits de paiement a été définie comme suit :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2020	CP 2020
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	5 396 315,47	603 684,53

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2020	CP 2020
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 368 759,90	288 175,79

A la clôture de l'exercice 2020, les réalisations 2020 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2019	Réalisé 2020	CP 2021
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	5 396 315,47	139 298,97	464 385,56

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2019	Réalisé 2020	CP 2021
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 368 759,90	240 485,35	47 690,44

EXERCICE 2021

Les crédits de paiement se répartissent comme suit :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2021	CP 2021
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	5 535 614,44	464 385,56

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2021	CP 2021
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 609 245,25	47 690,44

A la clôture de l'exercice 2021, les réalisations 2021 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2020	Réalisé 2021	CP 2022
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	5 535 614,44	48 987,80	415 397,76

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2020	Réalisé 2021	CP 2021
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 609 245,25	0,00	47 690,44

EXERCICE 2022

Les crédits de paiement se répartissent comme suit :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2022	CP 2022
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	5 584 602,24	415 397,76

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2022	CP 2022
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 609 245,25	47 690,44

A la clôture de l'exercice 2022 , les réalisations 2022 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2021	Réalisé 2022	CP 2023
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	5 584 602,24	71 141,92	344 255,84

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2021	Réalisé 2022	CP 2023
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 609 245,25	4 446,79	43 243,65

EXERCICE 2023

Les crédits de paiement se répartissent comme suit :

- DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2023	CP 2023
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	5 655 744,16	344 255,84

- RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	CP < 2023	CP 2023
AP20141 33-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 613 692,04	43243,65

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des AP/CP,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des AP/CP,

VU l'instruction codificatrice M14,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 12 avril 2023,

DECIDE à l'unanimité des voix

- La répartition des Crédits de Paiement (CP) comme indiqué ci-dessus,
- Les crédits nécessaires aux CP seront inscrits au budget primitif 2023.

III. FINANCES (DEL 2023_04_14_III5)

rapporteur : Mme HAAG Elisabeth

5. Vote des taux des impôts directs locaux 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation figé de 2020 à 2022 est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération les logements vacants depuis plus de 2 ans.

VU, l'état n° 1259 COM portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2023, à savoir :

- ⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties 12 724,00 €
- ⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties 215,00 €

Total allocations compensatrices 12 939,00 €

Et le versement du GIR (Garantie Individuelle des Ressources) 423,00 €

Le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est depuis 2019 de 12,80 %.

CONSIDERANT, que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 3 106 406,00 €, réparties comme suit :

- ⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties 2 638 160,00 €
- ⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties 5 613,00 €
- ⇒ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 31 916,00 €
- ⇒ Ressources liées à l'effet du coefficient correcteur 417 355,00 €
- ⇒ Ressources liées aux allocations compensatrices 12 939,00 €
- ⇒ GIR 423,00 €

Total rentrées fiscales 3 106 406,00 €

CONSIDERANT, la volonté de la commune de ne pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables et l'équilibre du budget 2023, ne nécessitant pas d'augmenter les taux,

Monsieur le Maire propose de les maintenir aux taux de 2022.

Après en avoir délibéré et après avis de la Commission des Finances en date du 12 avril 2023,

Le CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des voix

- de fixer le produit attendu des impôts directs pour l'année 2023 à la somme de **3 106 406,- €**
- de fixer les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :
 - ⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties..... 28,00 %
 - ⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... 41,89 %
 - ⇒ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires..... 12,80 %

III. FINANCES (DEL 2023_04_14_III6a)

rapporteur : M. le Maire

6. Vote des budgets primitifs 2023

a) Budget Principal

Le conseil municipal entendu au cours du débat d'orientation budgétaire organisé en application de la loi du 06 février 1992 le 17 mars 2023,

Après avis de la commission des finances en date du 12 avril 2023

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. le Maire

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 25 voix pour, 0 contre, 7 abstentions (M. MAI Gaston + 1 procuration, Mme SPOHR TYRAKOWSKI Nadine, M. KIEFFER Denis, M. TYRAKOWSKI Gaston, Mme MANDEL Laetitia et M. PFEFFER Kévin)

Adopte le budget primitif de l'exercice 2023, arrêté en euros comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	16 112 681,68	7 763 452,20
Fonctionnement	11 579 204,96	19 928 434,44
Sous - total mouvements réels	27 691 886,64	27 691 886,64
Mouvements d'ordre	Dépenses	Recettes
Investissement	13 305,00	8 362 534,48
Fonctionnement	8 349 229,48	0,00
Sous – total mouvement d'ordre	8 362 534,48	8 362 534,48
TOTAL	36 054 421,12	36 054 421,12

Monsieur PFEFFER Kévin constate des dépenses de fonctionnement assez conséquentes pour le chauffage urbain et souhaiterait savoir quels sont les bâtiments communaux concernés.

Monsieur le Maire énumère les bâtiments : les bureaux administratifs de la mairie ainsi que ceux de la Poste, le Centre Technique Communal, les écoles du Centre, de la Verrerie-Sophie, de Vieux-Stiring et du Habsterdick, la salle omnisport, l'Espace des Anciennes Forges, le foyer Espérance et les Marronniers.

M. PFEFFER Kévin relève également des dépenses très importantes en éclairage public et voudrait avoir plus de renseignements à ce sujet.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de l'entretien et du remplacement des lampes défectueuses par des lampes Led et autres, des vérifications des mâts ainsi que des contrôles obligatoires annuels. 30 000,- € ont également été investi pour le curage des avaloirs et l'achat de feux tricolores.

Monsieur KIEFFER Denis s'interroge à propos de l'augmentation du prix du chauffage urbain qui est fourni par du biogaz, fabriqué en partie avec des déchets organiques. « On investit pour faire du biogaz et nous payons pour une indexation autre. »

Monsieur le Maire partage l'avis de Monsieur KIEFFER. Il précise que, lorsque les contrats ont été signés il y a quelques années, les tarifs étaient différents. Il s'interroge sur les marges qu'appliquent les entreprises qui indexent leur prix sur quelque chose qu'eux-mêmes n'achètent pas forcément.

Monsieur PFEFFER Kévin aborde le sujet de la subvention de 100 000,- € accordée à l'ASBH. Il se souvient que l'année dernière, lors du conseil municipal, toute la comptabilité n'avait pas été transmise et demande si le bilan complet a été remis aux services par la suite.

Monsieur le Maire confirme la remise du bilan et précise que la subvention permet de couvrir essentiellement les frais de personnel. Le projet de l'ASBH se concentre sur l'accompagnement des familles et principalement les familles étrangères. Il y a également beaucoup de choses qui se font avec les écoles. Il rappelle la réussite de la belle manifestation de « la Lucarne du 57 » qui avait eu lieu l'an dernier et qui sera certainement reconduite cette année.

Monsieur PFEFFER Kévin demande si le bilan (actions et comptabilité) est communicable et consultable par les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire répond que oui et précise que les actions de l'ASBH sont également supervisées par la Caisse d'Allocations Familiales qui leur octroie également des aides.

Monsieur GANDER Olivier voudrait savoir quand auront lieu les travaux de réfection des escaliers menant aux appartements dans l'école de Vieux-Stiring.

Monsieur le Maire répond que l'étude est en cours mais ce ne sera pas le même genre d'escaliers. Il précise que le bâtiment se situe dans le périmètre des ABF ce qui complique les choses. Mais les travaux seront réalisés dès que possible.

Monsieur PFEFFER Kévin aimerait avoir des précisions concernant le projet de l'ancienne école du Grossfeld dont un investissement de 3 200 000,- € est prévu et connaître la destination du bâtiment.

Monsieur le Maire donne les explications suivantes :

- *Le bâtiment sera une vitrine de transformation énergétique (passer d'un bâtiment extrêmement énergivore à une consommation passive voire positive). Si possible, la toiture sera couverte de panneaux photovoltaïques, ce qui lui donnera une autonomie énergétique*
- *Des associations pourront y être logées*
- *Un éventuel transfert du centre social est à l'étude (la situation actuelle du centre social est très excentrée par rapport à l'ensemble de la commune) - subvention possible jusqu'à 80 % par la Caisse d'Allocations Familiales*
- *Installation de jardins partagés, déjà en cours*
- *Et pourquoi pas, un éventuel espace coworking pour des entreprises start-up*

Il précise que pour l'instant rien n'est défini mais pour démarrer des études, il faut inscrire des sommes au budget.

III. FINANCES

6. Vote des Budgets primitifs 2023 (DEL 2023_04_14_III6b)

rapporteur : M. le Maire

b) Budget Régie Municipale des Pompes Funèbres

Le conseil municipal entendu au cours du débat d'orientation budgétaire organisé en application de la loi du 6 février 1992, le 17 mars 2023,

Après avis de la commission des finances en date du 12 avril 2023 et sur proposition du conseil d'exploitation de la régie des pompes funèbres en date du 15 mars 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstentions.

Adopte le budget primitif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	14 637,76	14 188,86
Exploitation	78 331,03	78 779,93
Sous - total mouvements réels	92 968,79	92 968,79
Mouvements d'ordre	Dépenses	Recettes
Investissement	0,00	448,90
Exploitation	448,90	0,00
Sous – total mouvement d'ordre	448,90	448,90
TOTAL	93 417,69	93 417,69

III. FINANCES (DEL 2023_04_14_III7)

rapporteur : M. le Maire

7. Sortie de l'actif des biens de faible valeur – Exercice 2021

A partir de ce point Monsieur LE BLANC Yannick participe aux votes des délibérations (heure d'arrivée : 20 h 30)

Présent(e)s : M. LUDWIG Yves, Mme HAAG Elisabeth, M. ALLEMAND Alain, Mme SOTGIU Brigitte, M. BOUR Roger, Mme HOLTZER Danièle, Mme DAHLEM Nicole, M. LE BLANC Yannick, Mme CINQUALBRE Mireille, Mme FRANK Jeannette, Mme MEYER Denise, Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève, M. DECKER Bernard, Mme MULLER Suzanne, M. LEININGER Grégoire, Mme MAILLARD Patricia, M. BURG Philippe, M. GANDER Olivier, M. MAI Gaston, Mme SPOHR TYRAKOWSKI Nadine, M. KIEFFER Denis, M. TYRAKOWSKI Gaston, Mme MANDEL Laetitia, M. PFEFFER Kévin. (24)

Absent(e)s ayant donné procuration : M. STAUB Jean-Patrick à Mme CINQUALBRE Mireille, Mme DENNINGER Eugénie à Mme MAILLARD Patricia, M. HOULLE Christian à M. ALLEMAND Alain, M. RICCI Emmanuel à M. LEININGER Grégoire, Mme SCHAAF Anaïs à M. le Maire, Mme SCHÄFER Elaine à Mme HAAG Elisabeth, M. SAÏDI Ayoub à Mme MULLER Suzanne, Mme MARISON Josiane à M. MAI Gaston. (8)

Absent : M. AZOUZ Abdenhour (1)

L'instruction budgétaire et comptable M14 permet, par mesure de simplification, la sortie de l'actif et de l'inventaire des biens de faible valeur, c'est-à-dire les biens d'un montant unitaire inférieur à un seuil fixé par l'assemblée délibérante, ceci afin d'améliorer la dimension patrimoniale des comptes des collectivités locales.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2002 ce seuil a été fixé à 1800,- €.

Les biens de faible sont amortis l'année qui suit celle de leurs acquisitions et peuvent donc être sortis de l'actif à N+2.

Dans ce cas, ces biens ne constituent plus des immobilisations. Par conséquent, le produit de cession d'un tel bien est enregistré en section de fonctionnement en « Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion » (Nature 7718).

En 2023, il y a lieu de sortir les biens de faible valeur acquis au cours de l'exercice 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 12 avril 2023,

DECIDE à l'unanimité des voix

- De sortir de l'actif et de l'inventaire les biens de faible valeur acquis au cours de l'exercice 2021, dont la liste est jointe en annexe.

APURATION INVENTAIRE BIENS DE FAIBLE VALEUR - ANNEE 2021					
COMPTE	N° IMMO	N° INVENTAIRE	DESIGNATION BIENS	DATE ACQUISITION	MONTANT ACQUISITION
2051	002979/2021/BFV/0001	002979	LICENCE SUITE ADOBE - ST	25/10/2021	1 007,86
TOTAL 2051					1 007,86
2158	002577/2021/BFV/0073	002577	POMPE - CIMETIERE CENTRE	07/01/2021	840,00
2158	002596/2021/BFV/0106	002596	DEFIBRILLATEUR - SALLE ANNEXE PRESBYTERE	15/02/2021	1 620,00
2158	002597/2021/BFV/0115	002597	DEFIBRILLATEUR - LOCAL BOULISTES COULEE VERTE	15/02/2021	1 620,00

2158	002598/2021/BFV/0116	002598	DEFIBRILLATEUR - PERISCOLAIRE	15/02/2021	1 620,00
2158	002631/2021/BFV/0070	002631	TONDEUSE WOLF - ESPACES VERTS	26/04/2021	636,00
2158	002632/2021/BFV/0016	002632	CHARIOT CHARGE LOURDE - SALLE OMNISPORTS	26/04/2021	522,00
2158	002633/2021/BFV/0020	002633	ASPIRATEUR SANS FIL BOSCH - GS CENTRE	26/04/2021	704,99
2158	006230/2021/BFV/0070	002630	TONDEUSE WOLF - ESPACES VERTS	26/04/2021	636,00
2158	002634/2021/BFV/0022	002634	ASPIRATEUR MIELE - MATERNELLE VIEUX STIRING	28/01/1900	199,99
2158	002637/2021/BFV/0005	002637	VISIOPHONE - MULTI ACCUEIL	03/05/2021	1 466,20
2158	002641/2021/BFV/0001	002641	ETAU - CONCIERGE MAIRIE	10/05/2021	174,00
2158	002642/2021/BFV/0004	002642	TELEMETRE - PEINTRES CTC	10/05/2021	126,18
2158	002643/2021/BFV/0022	002643	MARCHEPIED FEMMES DE SERVICE - PRIM VIEUX STIRING	10/05/2021	156,76
2158	002651/2021/BFV/0023	002651	ECRAN RETRO SUR PIED - MATERNELLE HABSTERDICK	26/05/2021	109,25
2158	002655/2021/BFV/0073	002655	TETE DE COUPE A CISEAUX ROTATIFS - CIMETIERE CENTRE	03/06/2021	362,39
2158	002656/2021/BFV/0074	002656	TETE DE COUPE A CISEAUX ROTATIFS - CIMETIERE EST	03/06/2021	362,39
2158	002665/2021/BFV/0070	002665	2 DEBROUSSAILLEUSES STIHL - ESPACES VERTS	21/06/2021	1 716,00
2158	002673/2021/BFV/0004	002673	PERFORATEUR - CTC	05/07/2021	599,30
2158	002677/2021/BFV/0022	002677	ASPIRATEUR TRAINEAU MIELE - CONCIERGE GS VIEUX STIRING	07/07/2021	199,99
2158	002678/2021/BFV/0001	002678	PROJECTEUR LED - FACADE MAIRIE	02/08/2021	1 290,00
2158	002682/2021/BFV/0004	002682	28 BARRIERES VOIRIE	02/08/2021	1 948,80
2158	002691/2021/BFV/0004	002691	ETABLI 3 TIROIRS - CONCIERGE MAIRIE	11/08/2021	624,00
2158	002692/2021/BFV/0070	002692	TAILLE HAIES SUR PERCHE - ESPACES VERTS	12/08/2021	690,00
2158	002694/2021/BFV/0004	002694	MCRO ONDES - CTC	19/08/2021	172,00
2158	002951/2021/BFV/0005	002951	MICRO ONDES - MULTI ACCUEIL	20/09/2021	129,99
2158	002965/2021/BFV/0004	002965	LUSTREUSE POLISSEUSE - CTC	04/10/2021	286,08
2158	002966/2021/BFV/0015	002966	CHARIOT DE MENAGE - FOYER ESPERANCE	07/10/2021	213,53
2158	002982/2021/BFV/0005	002982	VERIN A GAZ POUR RELEVAGE AUVENT - PODIUM TRACTABLE	04/11/2021	1 238,40
2158	002990/2021/BFV/0068	002990	ASPIRATEUR MIELE - TENNIS COULEE VERTE	08/11/2021	199,99
2158	002996/2021/BFV/0070	002996	SOUFFLEUR A DOS THERMIQUE - ESPACES VERTS	25/11/2021	653,12
2158	002998/2021/BFV/0070	002998	TRONCONNEUSE MS 462 - ESPACES VERTS	26/11/2021	1 119,04
2158	002999/2021/BFV/0070	002999	PETITE TRONCONNEUSE ECHO - ESPACES VERTS	26/11/2021	468,00
2158	003004/2021/BFV/0001	003004	COLONNE DE SONORISATION POUR MANIFESTATIONS	08/12/2021	799,00
2158	003005/2021/BFV/0001	003005	SONO PORTATIVE - MANIFESTATIONS	08/12/2021	1 194,16
2158	003008/2021/BFV/0108	003008	CHARIOT DE MENAGE - POLICE MUNICIPALE	13/12/2021	205,20
2158	003010/2021/BFV/0004	003010	RECUPERATEUR D'HUILE - CTC	10/12/2021	209,78

2158	003011/2021/BFV/0004	003011	COFFRET A DOUILLES - CTC	10/12/2021	709,12
2158	003012/2021/BFV/0107	003012	2 POTELETS - EAF	13/12/2021	445,15
2158	003020/2021/BFV/0107	003020	BLOCS D'ENROCHEMENT - PARKING EAF	17/12/2021	1 276,80
TOTAL 2158					27 543,60
21831	002568/2021/BFV/0022	002568	VIDEOPROJECTEUR - PRIMAIRE VIEUX STIRING	07/01/2021	359,40
21831	002591/2021/BFV/0023	002591	4 MICRO VISUALISEURS - PRIMAIRE HABSTERDICK	04/02/2021	523,63
21831	002623/2021/INFO/0023	002623	INSTALLATION VPN - REGUL CHAUFFERIE GS HABSTERDICK	24/03/2021	1 070,40
21831	002685/2021/BFV/0020	002685	PC15" - PRIMAIRE CENTRE	02/08/2021	715,70
21831	002686/2021/BFV/0020	002686	2 IPAD - PRIMAIRE CENTRE	02/08/2021	1 030,89
21831	002952/2021/BFV/0024	002952	TELEPHONE MOBILE - PRIMAIRE VERRERIE SOPHIE	20/09/2021	99,00
21831	002953/2021/BFV/0024	002953	4 TABLETTES TACTILES - PRIMAIRE VERRERIE SOPHIE	20/09/2021	919,97
21831	002963/2021/BFV/0022	002963	TABLETTE IPAD -PRIMAIRE VIEUX STIRING	04/10/2021	389,98
21831	002964/2021/BFV/0022	002964	PC PORTABLE ASUS - PRIMAIRE VIEUX STIRING	04/10/2021	850,00
21831	003003/2021/BFV/0023	003003	MICROVISUALISEUR MOBILE - PRIMAIRE HABSTERDICK	06/12/2021	155,51
21831	003013/2021/BFV/0020	003013	IPAD - PRIMAIRE CENTRE	13/12/2021	389,99
21831	003017/2021/BFV/0023	003017	CAMESCOPE ET ACCESSOIRES - PRIMAIRE HABSTERDICK	15/12/2021	829,97
TOTAL 21831					7 334,44
21838	002569/2021/BFV/0004	002569	LICENCES OFFICE 2019 - ATELIERS	07/01/2021	264,00
21838	002570/2021/BFV/0108	002570	LICENCES OFFICE 2019 - POLICE MUNICIPALE	07/01/2021	264,00
21838	002571/2021/BFV/0001	002571	ORDINATEUR PORTABLE - ADOINTE	07/01/2021	1 152,60
21838	002572/2021/BFV/0001	002572	ORDINATEUR PORTABLE - ADOINTE	07/01/2021	1 152,60
21838	002573/2021/BFV/0001	002573	ORDINATEUR PORTABLE - ADOINTE	07/01/2021	1 152,60
21838	002574/2021/BFV/0001	002574	ORDINATEUR PORTABLE - ADOINTE	07/01/2021	1 152,60
21838	002575/2021/BFV/0001	002575	VIDEOPROJECTEUR POUR FORMATIONS	07/01/2021	711,76
21838	002576/2021/BFV/0001	002576	VIDEOPROJECTEUR - SALLE CM	07/01/2021	1 106,30
21838	002578/2021/BFV/0004	002578	ORDINATEUR - ATELIERS	07/01/2021	679,00
21838	002579/2021/BFV/0001	002579	ORDINATEUR - POLICE MUNICIPALE	07/01/2021	678,97
21838	002581/2021/BFV/0001	002581	ORDINATEUR PORTABLE - DGS	07/01/2021	1 050,00
21838	002582/2021/BFV/0001	002582	ORDINATEUR PORTABLE - SERVICE INFORMATIQUE	07/01/2021	1 050,00
21838	002583/2021/BFV/0001	002583	ORDINATEUR PORTABLE -MAIRE	07/01/2021	1 050,00
21838	002588/2021/BFV/0001	002588	CASQUES POUR FORMATIONS	15/01/2021	33,60
21838	002589/2021/BFV/0108	002589	ECRAN LED - PM	04/02/2021	213,68
21838	002621/2021/INFO/0001	002621	PORTABLE HP - SERVICE FINANCES POUR REUNION	24/03/2021	1 146,60
21838	002622/2021/INFO/0016	002622	INSTALLATION VPN - SALLE OMNISPORTS	24/03/2021	909,60
21838	002626/2021/BFV/0001	002626	MONITEUR LED - EC	09/04/2021	142,16
21838	002627/2021/BFV/0001	002627	MONITEUR LED - POSTE FORMATION	09/04/2021	231,21
21838	002664/2021/BFV/0001	002664	IMPRIMANTE HP OFFICE JET PRO 9010 - DGS	21/06/2021	272,21

TOTAL 21838					14 413,49
21841	002584/2021/BFV/0020	002584	ARMOIRE DE SURETE POUR PRODUITS - GS CENTRE	15/01/2021	757,02
21841	002585/2001/BFV/0023	002585	ARMOIRE DE SURETE POUR PRODUITS - GS HABSTERDICK	15/01/2021	757,02
21841	002586/2021/BFV/0022	002586	ARMOIRE DE SURETE POUR PRODUITS - GS VIEUX STIRING	15/01/2021	757,02
21841	002587/2021/BFV/0024	002587	ARMOIRE DE SURETE POUR PRODUITS - GS VERRERIE SOPHIE	15/01/2021	757,02
21841	002645/2021/BFV/0020	002645	MEUBLE BAS 24 PLATEAUX - PRIMAIRE CENTRE	26/05/2021	404,49
21841	002648/2021/BFV/0022	002648	BANQUETTE - MATERNELLE VIEUX STIRING	26/05/2021	127,00
21841	002652/2021/BFV/0020	002652	MEUBLE BOIS A BACS - MATERNELLE CENTRE	21/06/2021	489,30
21841	002654/2021/BFV/0024	002654	8 TABOURETS ERGONOMIQUES - MATERNELLE VERRERIE SOPHIE	28/05/2021	904,39
21841	002659/2021/BFV/0024	002659	TABLEAU TRIPTYQUE - PRIMAIRE VERRERIE SOPHIE	07/06/2021	696,00
21841	002660/2021/BFV/0020	002660	8 SIEGES ERGONOMIQUES - MATERNELLE CENTRE	09/06/2021	1 205,86
21841	002661/2021/BFV/0023	002661	8 SIEGES ERGONOMIQUES - MATERNELLE HABSTERDICK	09/06/2021	1 205,86
21841	002662/2021/BFV/0022	002662	8 SIEGES ERGONOMIQUES - MATERNELLE VIEUX STIRING	10/06/2021	1 205,86
21841	002666/2021/BFV/0020	002666	BIBLIOTHEQUE PRESENTOIR - PRIMAIRE CENTRE	21/06/2021	368,81
21841	002667/2021/BFV/0022	002667	BANQUETTE - MATERNELLE VIEUX STIRING	21/06/2021	127,00
21841	002674/2021/BFV/0023	002674	2 TABLEAUX PIVOTANTS BLANCS - PRIMAIRE HABSTERDICK	05/07/2021	724,10
21841	002675/2021/BFV/0023	002675	ARMOIRE PORTES BATTANTES JAUNE/BEIGE - PRIMAIRE HABSTERDICK	05/07/2021	467,56
21841	002676/2021/BFV/0023	002676	ARMOIRE PORTES BATTANTES JAUNE/PAMPLEMOUSSE - PRIMAIRE HABSTERDICK	07/07/2021	467,56
21841	002687/2021/BFV/0020	002687	TABLES MOBILES - PRIMAIRE CENTRE	02/08/2021	463,03
21841	002689/2021/BFV/0024	002689	ARMOIRE PORTES BATTANTES - PRIMAIRE VERRERIE SOPHIE	04/08/2021	467,56
21841	002945/2021/BFV/0023	002945	4 LOTS DE 3 CHAISES - PRIMAIRE HABSTERDICK	08/09/2021	478,12
21841	002946/2021/BFV/0023	002946	4 CHAIR - PRIMAIRE HABSTERDICK	08/09/2021	178,92
21841	002947/2021/BFV/0023	002947	1 CAISSON POUR CHAIR - PRIMAIRE HABSTERDICK	08/09/2021	115,69
21841	002948/2021/BFV/0023	002948	1 FAUTEUIL - PRIMAIRE HABSTERDICK	08/09/2021	89,91
21841	002950/2021/BFV/0023	002950	10 TABLES - PRIMAIRE HABSTERDICK	20/09/2021	647,10
21841	002970/2021/BFV/0020	002970	BLOC CUISINE BOIS - MATERNELLE CENTRE	20/10/2021	251,10
21841	002971/2021/BFV/0020	002971	TABLEAU ENFANT- MATERNELLE CENTRE	20/10/2021	489,00
21841	002972/2021/BFV/0020	002972	TABLE A LANGER POUPEE - MATERNELLE CENTRE	20/10/2021	152,10
21841	002973/2021/BFV/0020	002973	CHAISE HAUTE POUPEE - MATERNELLE CENTRE	20/10/2021	60,12

21841	002974/2021/BFV/0020	002974	POSTE CD/MP3 - MATERNELLE CENTRE	20/10/2021	71,80
21841	002975/2021/BFV/0020	002975	MEUBLE BOIS 30 CASES - MATERNELLE CENTRE	20/10/2021	339,00
21841	002976/2021/BFV/0020	002976	MEUBLE + BAC PLASTIQUE - MATERNELLE CENTRE	20/10/2021	388,00
21841	002977/2021/BFV/0020	002977	TABLEAU BLANC - MATERNELLE CENTRE	20/10/2021	270,00
21841	002978/2021/BFV/0020	002978	SECHE DESSIN GD MODELE -MATERNELLE CENTRE	20/10/2021	169,00
21841	002984/2021/BFV/0023	002984	12 CASIERS PLASTIQUE BEIGE POUR TABLES - PRIM HABST	04/11/2021	110,52
21841	002991/2021/MOBILIER/0024	002991	MEUBLE BAS MOBILE - PRIMAIRE VERRERIE SOPHIE	18/11/2021	859,50
21841	002994/2021/BFV/0024	002994	MEUBLE BAS 15 CASES - PRIMAIRE VERRERIE SOPHIE	18/11/2021	305,28
TOTAL 21841					17 327,62
21848	002604/2021/MOBILIER/0001	002604	2 PLANS DE CONVIVIALITE - CCAS	24/03/2021	446,35
21848	002605/2021/MOBILIER/0001	002605	BUREAU SYMETRIQUE ET VOILE DE FOND - BUREAU FINANCES	24/03/2021	741,08
21848	002606/2021/MOBILIER/0001	002606	BUREAU DROIT ET VOILE DE FOND - BUREAU FINANCES	24/03/2021	349,97
21848	002607/2021/MOBILIER/0001	002607	BUREAU DROIT - BUREAU FINANCES	24/03/2021	243,11
21848	002608/2021/MOBILIER/0001	002608	CAISSON ET TOP DE FINITION - BUREAU FINANCES	24/03/2021	575,62
21848	002609/2021/MOBILIER/0001	002609	ARMOIRE BIBLIOTHEQUE - BUREAU FINANCES	24/03/2021	839,73
21848	002610/2021/MOBILIER/0001	002610	BRAS SUPPORT 2 ECRANS - BUREAU FINANCES	24/03/2021	254,40
21848	002611/2021/MOBILIER/0001	002611	2 ARMOIRES BASSES PORTES BATTANTES - BUREAU FINANCES	24/03/2021	862,97
21848	002612/2021/MOBILIER/0001	002612	PLAN COMPACT - BUREAU DGS	24/03/2021	845,18
21848	002613/2021/MOBILIER/0001	002613	DEMI LUNE - BUREAU DGS	24/03/2021	87,64
21848	002614/2021/MOBILIER/0001	002614	CAISSON HAUT ET TOP FINITION - BUREAU DGS	24/03/2021	575,62
21848	002615/2021/MOBILIER/0001	002615	TABLE DE REUNION CARRE - BUREAU DGS	24/03/2021	393,83
21848	002616/2021/MOBILIER/0001	002616	ARMOIRE BASSE PORTES BATTANTES - BUREAU DGS	24/03/2021	427,98
21848	002617/2021/MOBILIER/0001	002617	FAUTEUIL AVEC ACCOUDOIRS - BUREAU DGS	24/03/2021	758,50
21848	002618/2021/MOBILIER/0001	002618	4 CHAISES DE REUNION - BUREAU DGS	24/03/2021	529,63
21848	002619/2021/MOBILIER/0001	002619	BRAS SUPPORT 2 ECRANS - BUREAU DGS	24/03/2021	254,40
21848	002647/2021/BFV/0001	002647	CAISSON MOBILE 3 TIROIRS - SERVICE FINANCES	26/05/2021	263,17
21848	002679/2021/BFV/0001	002679	FAUTEUIL DE BUREAU - SERVICE SPORTS ET CULTURE	02/08/2021	230,14
21848	002684/2021/BFV/0005	002684	2 FAUTEUILS DE BUREAU - MULTI ACCUEIL	02/08/2021	460,27
21848	002985/2021/BFV/0107	002985	VESTIAIRES PERSONNEL - EAF	04/11/2021	352,56

21848	003001/2021/BFV/0107	003001	10 TABLES MANGE DEBOUT ET HOUSSES - EAF	03/12/2021	1 344,12
TOTAL 21848					10 836,27
2188	002580/2021/BFV/0110	002580	2 CLARINETTES YAMAHA - HARMONIE MUNICIPALE	11/01/2021	2 797,99
2188	002668/2021/BFV/0022	002668	VESTIAIRES FEMMES DE SERVICE - GS VIEUX STIRING	21/06/2021	220,39
2188	002693/2021/BFV/0020	002693	SIEGE ERGONOMIQUE - ATSEM MATERNELLE CENTRE	19/08/2021	589,14
2188	002695/2021/BFV/0020	002695	CHAISE THERAPEUTIQUE ELEVE - PRIMAIRE CENTRE	23/08/2021	1 521,49
2188	002698/2021/BFV/0020	002698	2 REFRIGERATEUR - MATERNELLE CENTRE	31/08/2021	699,98
2188	002700/2021/BFV/0024	002700	1 REFRIGERATEUR - MATERNELLE VERRERIE SOPHIE	01/09/2021	349,99
2188	002939/2021/BFV/0106	002939	EVIER + SIPHON + MITIGEUR - PRESBYTERE CENTRE	06/09/2021	90,77
2188	002940/2021/BFV/0106	002940	FOUR ELECTRIQUE - PRESBYTERE CENTRE	06/09/2021	371,42
2188	002941/2021/BFV/0106	002941	PLAQUE DE CUISSON VITROCERAMIQUE - PRESBYTERE	06/09/2021	325,16
2188	002942/2021/BFV/0106	002942	HOTTE ET KIT DE RECYCLAGE - PRESBYTERE CENTRE	06/09/2021	331,79
2188	002943/2021/BFV/0106	002943	REFRIGERATEUR / CONGELATEUR - PRESBYTERE CENTRE	06/09/2021	484,89
2188	002944/2021/BFV/0106	002944	LAVE VAISSELLE - PRESBYTERE CENTRE	06/09/2021	593,91
2188	002949/2021/BFV/0107	002949	LAVE LINGE GRUNDIG - ESPACE ANCIENNES FORGES	20/09/2021	478,99
2188	002954/2021/BFV/0005	002954	SECHE LINGE WIHRLPOOL - MULTI ACCUEIL	24/09/2021	1 300,00
2188	002956/2021/BFV/0022	002956	REFRIGERATEUR - MATERNELLE VIEUX STIRING	24/09/2021	429,00
2188	002967/2021/BFV/0005	002967	SECHE LINGE WIHRLPOOL - MULTI ACCUEIL	11/10/2021	1 300,00
2188	003000/2021/BFV/0107	003000	6 POTEAUX DE GUIDAGE - EAF	03/12/2021	573,48
2188	003006/2021/BFV/0110	003006	TROMPETTE A PALETTES - HM	08/12/2021	1 099,00
2188	003014/2021/BFV/0005	003014	FAUTEUIL D'ALLAITEMENT - MULTI ACCUEIL	13/12/2021	399,90
2188	003015/2021/BFV/0005	003015	TRANSAT - MULTI ACCUEIL	13/12/2021	156,84
TOTAL 2188					14 114,13
TOTAL GENERAL A SORTIR					92 577,41

III. FINANCES (DEL 2023_04_14_III8)

rapporteur : M. ALLEMAND Alain

8. Versement d'une subvention à l'Harmonie Municipale de Stiring-Wendel

Depuis 2015, la Ville de Stiring-Wendel verse une subvention de fonctionnement à l'Harmonie Municipale, charge à elle de verser les frais de déplacement de ses musiciens pour les répétitions, concerts et autres manifestations locales. Le Chef et le Sous-chef de Musique, le Chef de batterie, le Tambour major et l'Archiviste continuent quant à eux à percevoir les indemnités d'encadrement de la part de la ville conformément aux dispositions prises dans la délibération du 5 juin 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 12 avril 2023

DECIDE à l'unanimité des voix

- De verser une subvention de 15 000,00 € à l'Harmonie Municipale de Stiring-Wendel pour lui permettre de verser les frais de déplacement de ses membres ;
- Les crédits sont inscrits au budget principal 2023 de la Ville compte 65748 fonction 311

III. FINANCES (DEL 2023_04_14_III9)

rapporteur : M. ALLEMAND Alain

9. Garantie d'emprunt pour la SA VIVEST – Réhabilitation thermique de 7 logements square des Mineurs

Vu le rapport établi

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 145909 en annexe signé entre VIVEST ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 12 avril 2023

DECIDE à l'unanimité des voix

(Mme HAAG Elisabeth n'a pas participé au vote)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de Stiring-Wendel accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 210 217,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 145909, constitué d'une ligne du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 105 108,50 euros (cent cinq mille cent huit euros et cinquante cents) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en

renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Monsieur KIEFFER Denis souhaiterait connaître le montant total des garanties d'emprunts engagées par la collectivité, pour quelles instances et pour quels projets.

Monsieur le Maire répond que la somme totale engagée par le conseil municipal représente plus de 10 millions d'euros. L'engagement concerne principalement la société VIVEST et essentiellement des projets de réhabilitation de logements.

Monsieur KIEFFER Denis a bien conscience que ces grands groupes ne font jamais faillite mais il fait référence à la 2ème banque suisse qui a déposé le bilan récemment. Des sociétés telles que VIVEST ne sont peut-être pas à l'abri.

Monsieur le Maire confirme la légitimité de cette réflexion. Il faut savoir que les bailleurs investissent beaucoup d'argent dans la réhabilitation des immeubles et sans garantie de la commune ce ne serait pas forcément réalisable. Mais effectivement le risque existe.

IV. AFFAIRES SOCIALES (DEL 2023_04_14_IV1)

rapporteur : Mme SOTGIU Brigitte

1. Demande de subvention pour ALYS (Anciennement l'AFAD /Association familiale d'aide à domicile de la Moselle à Ennery)

Par courrier du **15 mars 2023**, l'association ALYS sollicite une subvention de la ville de Stiring-Wendel relative au fonctionnement de l'année 2023 au titre des interventions effectuées par ses soins dans différentes familles de la localité.

Après examen du rapport d'activité, il est proposé de verser une subvention de : **571,88 €** à l'association (**64 foyers ont été aidés en 2022 soit 3 364 heures X 0,17 cts**).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 12 avril 2023,

DECIDE à l'unanimité des voix

- d'allouer une subvention de 570,00 € à l'association ALYS (anciennement l'AFAD/Association familiale d'aide à domicile de la Moselle à Ennery) ;
- les crédits sont inscrits au budget principal 2023 de la ville compte 65748 fonction 4212.

V. AFFAIRES SCOLAIRES (DEL 2023_04_14_V1)

rapporteur : Mme DAHLEM Nicole

1. Demande de subvention « Parcours culturels » pour l'école du Vieux-Stiring.

Dans le cadre des subventions relatives aux « Parcours culturels » des écoles maternelles et élémentaires, 3 classes de l'école du Vieux-Stiring ont effectué le 28 mars dernier une sortie à Bliesbrück pour participer à des ateliers sur le thème de l'histoire à l'époque des gallo-romains. Cette sortie initialement programmée en 2022 avait été annulée en raison de problèmes administratifs.

L'école du Vieux-Stiring a sollicité la ville de Stiring-Wendel pour la prise en charge d'une facture d'un montant de 585,00 € correspondant à cette sortie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable des membres de la commission des affaires scolaires en date du 30 janvier 2023 et de la commission des finances en date du 12 avril 2023,

DECIDE à l'unanimité des voix

- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre en charge cette facture d'un montant de 585,00 €.

VII. DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 H 45.

Le Maire

LUDWIG Yves



la secrétaire de séance

MULLER Suzanne



